

Politique de reconnaissance du personnel salarié et bénévole

Ski de fond Québec (ci-après la « **corporation** ») est un organisme à but non lucratif dont la mission est articulée et implantée par une multitude de personnes qui ont à cœur le développement du ski de fond au Québec, en toute saison.

Ski de fond Québec prône des valeurs de coopération, d'engagement, d'équité, d'intégrité, de plaisir, de respect et de solidarité, et souhaite également le bien-être des membres de son personnel salarié et bénévole.

En lien avec sa mission, la corporation souhaite l'amélioration de la qualité de vie et le respect des droits collectifs. La reconnaissance au travail est un élément essentiel qui favorise le développement des employés, et fait partie des préoccupations de la corporation.

Cette politique contribue à donner un sens au travail, favorise le développement du sentiment d'appartenance à la corporation, tout en augmentant la motivation et la satisfaction. La politique de reconnaissance a pour but de reconnaître l'apport des bénévoles, des administrateurs du conseil d'administration (ci-après le « **conseil** ») et des employés au sein de la corporation.

1. Objectifs de la politique de reconnaissance

- a. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail par la reconnaissance des réalisations professionnelles et personnelles.
- b. Favoriser l'expression de cette reconnaissance par la direction.
- c. Contribuer au maintien d'un bon climat organisationnel.
- d. Développer le sentiment d'appartenance des employés.
- e. Souligner les événements marquants.
- f. Souligner l'apport et la reconnaissance du personnel salarié et bénévole.

Au-delà de la politique de reconnaissance, tous ont la responsabilité morale de reconnaître l'implication des personnes œuvrant pour la corporation, peu importe leur position. La reconnaissance peut se manifester par un simple « merci », des sourires, un contact chaleureux, une remarque encourageante, un soutien, un compliment, un signe qui dénote l'admiration ou une note d'appréciation. C'est parfois le geste le plus banal qui fait le plus chaud au cœur.

2. Portée

La présente politique s'applique aux membres du personnel, aux membres du conseil et aux bénévoles des comités et autres groupes organisationnels de la corporation.

3. Témoignage de reconnaissance – employés, membres du conseil et autres bénévoles

Ce tableau est un guide et ne constitue pas une obligation de la corporation. Toute reconnaissance pécuniaire est assujettie à la disponibilité des fonds, à l'évaluation de la situation par le conseil ou par la direction générale.

Reconnaissance (valeur maximale)	Employé permanent	Membre du conseil	Bénévole (comités)	Bénévole (autres)
Années de service continu	Chèque, virement bancaire, carte-cadeau ou cadeau			
3 ans	50\$	-	50 \$	50 \$
4 ans	-	-	-	-
5 ans	100 \$	-	100 \$	100 \$
6 ans	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-
10 ans	200 \$	-	150 \$	150 \$
15 ans	300 \$	-	200 \$	200 \$
20 ans	400 \$	-	250 \$	250 \$
Mariage, naissance ¹	100 \$	100 \$	50 \$	50 \$
Hospitalisation	Fleurs ou cadeau : 100 \$			
Retraite	20 \$ par an ²	-	-	-
Décès employé/parent ³	Fleurs ou don à un organisme, au choix de la famille : 100 \$			

1 : ou adoption d'un enfant 2 : par année de service continu : max. 600\$ 3 : Conjoint.e, enfant, sœur, frère

4. Reconnaissance personnelle et reconnaissance publique

Occasion	Reconnaissance personnelle	Reconnaissance publique
Administrateur		
Accueil	Mot de bienvenue dans la trousse de l'administrateur Vêtement officiel	Mot de bienvenue au conseil Annonce publique (infolettre, réseaux sociaux et site internet)
Départ (moins de 4 ans)	Lettre de remerciement	Mot de remerciement au conseil et au Gala Méritas
Départ (plus de 4 ans)	Lettre de remerciement Un cadeau souvenir personnalisé Une photo encadrée	Mot de remerciement au conseil et au Gala Méritas



Bénévole des comités et autres bénévoles		
Comité de travail (arrivée/départ)	Objet promotionnel (tasse, chandail, etc.) pour le bénévole	Annonce publique (infolettre, réseaux sociaux et site internet)
Noël	Carte de souhaits virtuelle	Pour tout bénévole dont la date de naissance est connue
Semaine de l'action bénévole	Communiqué de presse et message de remerciement	Annonce publique (infolettre, réseaux sociaux et site internet)
Activité sociale	Coupe Québec ou autres événements	Mention spéciale au Gala Méritas AGA, BBQ annuel ou autres

5. Entrée en vigueur de la politique

La présente politique entre en vigueur le 21 novembre 2023 et n'a aucun effet rétroactif.

